

Avis d'appel à candidatures n° 2026-ARS- 144079

Portant création d'une équipe mobile d'appui aux lieux de vie de l'aide sociale à l'enfance dans le département du Finistère

1- Objet de l'appel à projets :

L'agence régionale de santé Bretagne lance un appel à candidature pour la création d'une Equipe Mobile d'Appui aux lieux d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Finistère.

Le territoire ciblé est le département du Finistère.

Le présent appel à candidatures est lancé en application de la circulaire n° DGCS /3B/ DSS/ 1A/ CNSA/ DFO/ 2023/ 176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023.

2- Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :

Madame la directrice générale
de l'Agence régionale de santé Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cedex

3- Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à candidatures fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

4- Modalités d'instruction des projets :

L'instruction des dossiers sera réalisée par les services de l'ARS Bretagne conjointement avec ceux du Conseil départemental du Finistère

5- Date de publication et modalités de consultation de l'avis :

Le présent avis d'appel à candidatures sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Bretagne et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Bretagne : www.bretagne.ars.sante.fr.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées jusqu'au 26 juin 2026 inclus par messagerie à l'adresse suivante : ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr

Les réponses aux précisions sollicitées seront communiquées sur le site internet de l'ARS.

6- Modalités de dépôt des dossiers de candidatures et pièces justificatives exigibles :

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00

32Bd Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER CEDEX
Tél : 02.98.76.20.20

Les dossiers de candidatures ne devront pas excéder 30 pages, hors annexes. Ils devront être conformes aux dispositions prévues dans le cahier des charges.

Le dossier de candidature et les pièces justificatives sont à compléter sur :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ema-ase-finistere-2026>

Pour ce faire, un compte doit être créé.
Aucun dossier papier ne sera instruit.

Les dossiers devront être reçus au plus tard le 17 juillet 2026 à 23h59.

L'ouverture des dossiers de candidatures aura lieu à l'expiration du délai de réception des réponses.
Les dossiers de candidature devront être conformes aux dispositions prévues dans le cahier des charges.

La liste des documents contenus dans le dossier de candidature devant être transmis par le candidat devra comporter les éléments suivants :

Concernant sa candidature :

- Les documents permettant l'identification du candidat, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé (comprenant le cas échéant la composition du conseil d'administration).
- Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du code de l'action sociale et des familles.
- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L.313-16, L.331-5, L.471-3, L.472-10, L.474-2 ou L.474-5.
- Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code du commerce.

Concernant son projet :

- Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges.
- un avant-projet du projet service mentionné.
- une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification.
- le budget prévisionnel en année pleine de l'équipe mobile pour sa première année de fonctionnement.

L'ouverture des dossiers de candidature aura lieu à l'expiration du délai de réception des réponses.

7- Calendrier :

Date limite de réception ou dépôt des dossiers de réponse : 17 juillet 2026 à 23h59
Date prévisionnelle de réunion de la commission de sélection : septembre 2026
Date prévisionnelle d'ouverture : 2 novembre 2026

Date : 07/04/2026

P/La directrice générale de l'ARS Bretagne,
Le Directeur de l'Hospitalisation, de l'Autonomie
et de la Performance



David LE GOFF

6, place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00



ANNEXE 1 :

CAHIER DES CHARGES

Création d'une Equipe Mobile d'Appui aux lieux d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Finistère

PREAMBULE

Le présent document est annexé à l'avis d'appel à candidatures (AAC) émis par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne. Il constitue le cahier des charges auquel les dossiers de candidature devront se conformer. Il a pour objectif d'identifier les besoins médico-sociaux à satisfaire et d'indiquer les exigences que devra respecter le projet afin d'y répondre. Il invite les candidats à proposer les modalités de réponse qu'ils estiment les plus aptes à satisfaire aux objectifs et besoins décrits, afin notamment d'assurer la qualité de l'accompagnement du public concerné.

En application de l'article R.313-3-1 3° du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les candidats sont autorisés à présenter des variantes aux exigences posées par le présent cahier des charges sous réserve du respect des exigences minimales suivantes :

- La catégorie de l'établissement
- Le territoire concerné
- Le public ciblé
- La composition et la pluridisciplinarité des équipes
- La cohérence du projet avec l'enveloppe financière
- Le calendrier de mise en œuvre

1. PRESENTATION ET ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Cadrage relatif à la nature du projet

Le présent appel à candidatures vise la création d'une équipe mobile d'appui aux lieux d'accueil de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Finistère.

Cette équipe, à dominante clinique et éducative, intervient sur site (MECS, familles d'accueil, unités d'accueil d'urgence, lieux de vie, dispositifs jeunes majeurs) pour :

- Évaluer les besoins d'adaptation de l'environnement et des postures professionnelles,
- Outiller/étayer les équipes des lieux de vie habilités à l'ASE,
- Intervenir ponctuellement en soutien de crise sur des situations d'urgence, dans le périmètre d'ouverture défini.

B. Contexte du projet

6, place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00



La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance repose depuis 2020 sur la mise en œuvre de contrats locaux tripartites Préfet/ARS/Départements portant sur la prévention et la protection de l'enfance. Les Contrats Départementaux de Prévention Protection de l'Enfance (CDPPE), intègrent notamment des actions dédiées aux enfants et jeunes doublement vulnérables (suivis par l'ASE et dans le champ du handicap), afin de sécuriser les parcours des enfants protégés et de prévenir les ruptures.

Le CDPPE du Finistère a été signé le 6 novembre 2025 pour la période 2025-2027. Les mesures mises en œuvre dans ce cadre sont prolongées et amplifiées par la circulaire n°DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030 ;

Le rapport parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance du 1^{er} avril 2025 souligne l'insuffisante prise en compte des besoins spécifiques en santé mentale, en handicap et en adaptations environnementales des enfants confiés. Il met en évidence un besoin urgent de renforcer l'expertise clinique et éducative dans les lieux d'accueil, ainsi que de stabiliser les parcours par des interventions spécialisées directement au sein des dispositifs d'accueil.

La rapport converge avec les recommandations de la haute autorité de santé sur l'impératif de continuité et de décloisonnement des champs de compétences intervenant au bénéfice des enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance, pour limiter l'isolement des acteurs et favoriser un accompagnement coordonné et adapté aux besoins de l'enfant.

C. Besoins à satisfaire

Au 31 décembre 2025, le département du Finistère comptait un taux de 29% de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance en situation de handicap et de 36 % pour les jeunes majeurs.

Plus particulièrement il est noté qu'une part croissante d'enfants confiés à l'ASE présente des troubles du neurodéveloppement (TND) et/ou des troubles psychiques avec troubles du comportement modérés à sévères, générant des risques élevés de rupture (déscolarisation, exclusions, hospitalisations, changements de lieu d'accueil).

Sur le département, une part croissante d'enfants confiés à l'ASE présente des troubles du neurodéveloppement (TND) et/ou des troubles psychiques avec troubles du comportement modérés à sévères, générant des risques élevés de rupture (déscolarisation, exclusions, hospitalisations, changements de lieu d'accueil). Les lieux d'accueil ASE expriment le besoin d'appuis mobiles spécialisés pour stabiliser les parcours en mettant en œuvre des plans d'adaptation de l'accompagnement et en renforçant les compétences professionnelles.

2. PORTAGE DU PROJET

Cet appel à candidatures s'adresse aux établissements ou services médico-sociaux (ESMS) pour enfants en situation de handicap autorisés par l'ARS, opérant déjà sur le Finistère, disposant d'une expertise sur le public cible de l'appel à candidature et d'une capacité d'intervention départementale.

Une candidature regroupant plusieurs ESMS sera recevable. Dans ce cas, le dossier devra préciser l'ESMS porteur de l'autorisation et définir les modalités de partenariat avec les co-porteurs.

6, place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00



L'ESMS retenu sera désigné par un courrier de notification de l'ARS Bretagne.

En complément, une convention tripartite (Département, ARS et ESMS) spécifique permettra de définir les conditions d'organisation de cette activité, son articulation avec l'établissement porteur, ainsi que les modalités de suivi d'activité et d'évaluation du dispositif.

3. CARACTERISTIQUES DU PROJET

3.1 Public cible :

- Mineurs et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans,
- Confiés à l'ASE (mesure administrative ou judiciaire),
- Bénéficiant d'une notification CDAPH vers un ESMS en cours de validité,
- Présentant des TND et/ou des troubles psychiques se traduisant notamment par des troubles du comportement d'intensité modérée à sévère et des difficultés d'adaptation au collectif, mettant à risque la prise en charge ASE.

La participation du jeune sera recherchée. Pour autant, la non-adhésion ou non-collaboration d'un enfant/jeune ne pourra constituer un motif de refus d'intervention. L'exercice de l'autorité parentale et la dimension familiale seront prises en compte selon le cadre administratif/judiciaire communiqué par l'ASE.

3.2 Territoire d'implantation :

L'équipe mobile devra intervenir sur l'ensemble des lieux de vie habilités à l'ASE situés sur le département du Finistère en lien avec les acteurs de proximité. Le candidat devra donc préciser l'organisation envisagée pour couvrir le département (ex : un référent de liaison par territoire ASE/DTAS...)

3.3 Périodes d'ouverture :

Cible d'ouverture : 52 semaines/an, du lundi au vendredi, hors week-end et jours fériés.

Le candidat devra préciser ses amplitudes d'ouverture sur la journée. Une vigilance particulière est attendue sur la capacité à adapter les horaires d'intervention aux besoins exprimés (ex : moments de transition difficile...).

En cas d'urgence et de manière exceptionnelle, une intervention (appui téléphonique ou visite sur site) doit pouvoir s'organiser dans la journée.

3.4 Fonctionnement et organisation des prises en charge :

Objectifs :

1. Prévenir et traiter les situations à risque de rupture dans les lieux d'accueil ASE ;
2. Développer l'expertise des professionnels de la protection de l'enfance pour l'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

6, place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00



Missions :

1. Évaluer sur site les adaptations environnementales et postures d'accompagnement ;
2. Outiller/étayer les professionnels des lieux d'accueil, en articulation avec les dispositifs intervenant déjà le cas échéant dans l'accompagnement de l'enfant (ESMS, PCPE, pédopsychiatrie, Éducation nationale) ;
3. Intervenir ponctuellement sur des situations d'urgence (dans le champ et l'amplitude du service).

Saisine et articulation avec l'ASE :

Un agent du conseil départemental sera dédié sur l'équivalent d'un mi-temps, en tant qu'interlocuteur privilégié de l'équipe mobile. Il interviendra dans l'accompagnement des articulations partenariales et l'orientation des situations dans le processus de saisine.

L'équipe mobile sera actionnée par le service pilotage territorial et parcours de la direction enfance famille du Département selon les modalités qui seront à définir dans le cadre de la convention tripartite ARS/CD/ESMS. Le candidat devra donc proposer un circuit et des outils de saisine tenant compte de ce prérequis.

Le candidat devra préciser les modalités d'articulation avec l'Aide Sociale à l'Enfance en tenant compte des éléments suivants :

- Retours d'informations sur les actions menées auprès du référent ASE de l'enfant confié
- Validation par le cadre en charge du suivi du mineur confié, via le référent ASE, pour toute action relevant d'un acte non usuel ou induisant un changement significatif dans le quotidien ou la prise en charge de l'enfant.

Toute fin d'accompagnement devra faire l'objet d'une information au service pilotage territorial et parcours de la direction enfance famille du Département.

Parcours d'appui :

Le candidat devra préciser le parcours d'accompagnement en prenant en compte les étapes clés suivantes :

- Saisine - réponse d'éligibilité
- Évaluation in situ (environnement, routines, sensorialité, analyse fonctionnelle du comportement...)
- Elaboration d'un plan d'adaptation
- Suivi et appui à la mise en œuvre du plan d'adaptation
- Formalisation du plan d'adaptation afin qu'il suive l'enfant sur ces différents lieux de vie
- Bilan de sortie (plan de consolidation, transmissions, relais).

Le candidat pourra présenter les outils qu'il mettra en place (modèle de plan d'adaptation, contenu de formations action, modèle de fiche saisine, modèle de bilan...).

File active et capacité :

En tenant compte d'une durée moyenne de 6 mois d'intervention, il est attendu une activité cible :

6, place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00



- Nombre de situations suivies/an estimée à : 40 à 50 ;
- File active simultanée moyenne estimée à : 20 à 25 situations.

Les candidats peuvent proposer une modulation sous réserve de soutenir la qualité et la prévention des ruptures.

3.5 Ressources humaines

Il est attendu une équipe pluridisciplinaire, formée aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles dont la modalité première de fonctionnement est l'intervention directe.

Le candidat fournit un tableau des effectifs (ETP, qualification, missions) et explique ses choix (mutualisations possibles: fonctions administratives, spécialistes ponctuels...). Il joint un planning prévisionnel démontrant la couverture annuelle et la gestion des urgences ponctuelles.

Il n'est pas attendu de fonction de coordination de parcours au sein de l'équipe : cette mission est assurée par les dispositifs existants sur le territoire départemental.

4. CADRAGE BUDGETAIRE

La dotation de fonctionnement de l'équipe mobile (en année pleine) allouée par l'ARS Bretagne s'élèvera à 349 598 €.

Cette dotation sera versée à l'ESMS porteur désigné par le candidat retenu. Elle fera l'objet d'un suivi budgétaire spécifique.

Le candidat joindra à son dossier un budget prévisionnel détaillé (charges de personnel, fonctionnement, déplacements, amortissements légers),

5. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Le présent appel à projet s'inscrit dans un calendrier prévisionnel permettant un démarrage opérationnel de l'équipe mobile au 2 novembre 2026.

- De mi-avril au 17 juillet 2026 : Ouverture de la période de dépôt,
- Du 17 juillet au 30 Août : Analyse administrative, technique et financière des dossiers, évaluation selon les critères définis
- Début septembre : réunion du comité de sélection, arbitrages, notification officielle du porteur retenu
- Octobre 2026 : finalisation du projet opérationnel, signature de la convention et définition des indicateurs de suivi
- 2 novembre 2026 : démarrage opérationnel de l'équipe mobile

6. MODALITES D'INSTRUCTION

Les dossiers déposés seront instruits conjointement par des instructeurs désignés par l'ARS Bretagne et le Conseil départemental du Finistère.

6, place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00



**ANNEXE 2 :
CRITERES DE SELECTION**

Thèmes	Critères	Coef.	Cotation	Total
		(1 à 3)	(1 à 4)	/100
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du candidat dans l'accompagnement d'enfants en situation de handicap et relevant d'une prise en charge en protection de l'enfance	2		0
	Modalités d'articulation avec les services de l'ASE	3		0
	Qualité du projet et respect des caractéristiques attendues (couverture du département, amplitude d'ouverture,...)	4		0
Accompagnement médico-social proposé	Appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS	3		0
	Modalités d'accompagnement proposées (conception du plan d'adaptation, outils, appui proposé, interventions sur site...)	4		0
	Modalités de pilotage de la démarche d'évaluation de la qualité du service rendu aux usagers	1		0
Moyens humains, matériels et financiers	Ressources humaines : composition de l'équipe en adéquation avec les missions attendues, modalités d'encadrement et de management, moyens d'intervention, ...	2		0
	Analyse du budget présenté : sincérité du budget, respect de la dotation, cohérence des ratios de personnel avec le montant du groupe II, viabilité financière, recherche de mutualisation et maîtrise des coûts de fonctionnement	3		0
	Capacité de mise en œuvre du projet par le candidat (respect du calendrier, capacités financières, réactivité),	3		0
	TOTAL	25	0	100

6, place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00

